

La Bouille

Bulletin municipal n° 11



L'espace de jeux et de détente

Mai 2007

HÔTEL **
RESTAURANT

"Le Bellevue"



13 quai Hector Malot
76530 La Bouille

☎ (02) 35.18.05.05
fax. (02) 35.18.00.92

"Le Bellevue"



LA BOUILLE



Jean QUÉMÉRÉ

Atelier d'exposition
5 quai Hector Malot
76530 LA BOUILLE
Tel : 06.85.55.58.20

Ouvert tous les week-ends
et jours fériés
et la semaine sur rendez-vous

site internet : www.quemere.net
e-mail : jean@quemere.net

VERSION  soleil



Meubles Peints - Antiquités
Décoration de la Maison

7, place du Bateau
76530 La BOUILLE
téléphone 06 85 42 56 39

Retrouvez nous sur internet !
e-mail contact@version-soleil.com
web www.version-soleil.com

GARAGE DU BAC

VENTES VOITURES NEUVES ET D'OCCASION
RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE
PRÊT DE VÉHICULE



Tél. : 02 35 18 01 49
7, Rue de Rouen - 76530 LA BOUILLE

HOTEL-RESTAURANT DE LA POSTE

6, place du Bateau - LA BOUILLE - Tél. 02 35 23 83 07



Le Saint Pierre Restaurant

Patricia & Laurent Blanchard

4, place du Bateau - 76530 LA BOUILLE
Tél. 02 35 68 02 01 - Fax 02 35 68 04 26

EDITO

Notre village,

Dès l'arrivée des beaux jours, favorisé par son écrin naturel exceptionnel, lieu de détente de tranquillité recherché, visité, apprécié, envié, et où il fait bon vivre, pris en charge énergiquement depuis plus d'une décennie par ses élus et les Bouillois eux-mêmes la qualité architecturale et de vie s'est considérablement modifiée et améliorée.

Récemment, la mise à disposition pour les enfants et parents de l'espace de jeux et de détente en phase de finition devant la Mairie confirme notre volonté et suivi dans cette direction.

L'attrait de nos restaurants, galeries, commerces, la vitalité des associations, des membres des commissions en charge des manifestations festives et culturelles contribuent à la bonne image de la Bouille pour le plaisir de ses habitants et nombreux visiteurs.

Le grenier à sel, notre belle église, petite cathédrale Bouillaise, ouverte de Pâques à la Toussaint, restaurée intérieurement, fleurie, le tout grâce à des bénévoles attirent de nombreux visiteurs et connaisseurs croyants ou non.

Conscients et fidèles de leur mission, vos élus se font les acteurs et prescripteurs de ces nécessités environnementales, de convivialité et de qualité de vie auprès des Bouillois.

Je compte sur votre action pour nous aider, fleurissez, embellissez là, tant que vous le pouvez.

Etre Maire, c'est aussi gérer le quotidien en fixant le cap sur l'avenir.

*Cordialement à vous
Votre Maire
Michel Lennuyeux*

Extraits des conseils municipaux de décembre 2006 et mars 2007

1 - Conseil municipal du 8 décembre 2006

Le conseil municipal a voté la mise à jour des différents tarifs 2007 concernant la location des salles, les concessions dans le cimetière, les tarifs de la cantine, les droits de tentes et terrasses et du parking des canadiens.

Le conseil municipal a entériné la proposition de la commission « évaluation et gestion d'un fond d'indemnisation financière relatif aux nuisances et dégâts liés aux travaux de construction / réhabilitation de la Mairie / Ecole.

Le conseil municipal a pris la décision d'autoriser le maire à monter les dossiers de subventions et les transmettre aux autorités compétentes en amont de la décision avant même d'effectuer les travaux, ceci dans un souci de gain de temps. Le conseil municipal pourra ainsi délibérer sur la faisabilité et le financement des projets en toute connaissance de cause.

Réalisation d'un espace de jeux et de détente pour les enfants :

Le conseil municipal décide de confier les travaux de terrassement à l'entreprise Activert, la mise en place d'un sol souple de sécurité à l'entreprise Minéral Service et les plantations aux Pépinières Wohlgemuth, entreprises les mieux disantes. Il autorise le maire à lancer les travaux et à déposer les dossiers de demandes de subvention. Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre du budget 2007.

Réfection de la couverture du grenier à sel :

Le conseil municipal décide de confier les travaux de toiture à l'entreprise Auzanne et le rejointoiement des murs à l'entreprise Godefroy, entreprises les mieux disantes. Il autorise le maire à lancer les travaux et à déposer les dossiers de demandes de subvention. Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre du budget 2007.

Contrats obligatoires à souscrire en 2007

Le conseil municipal a décidé de confier :

- Le contrat de vérification des installations techniques des bâtiments communaux (électricité, gaz, ascenseur, légionella) à Bureau Véritas
- Le contrat de maintenance de l'ascenseur à l'entreprise Koné
- Le contrat de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux à l'entreprise Dalkia.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ces contrats conclus pour une période de 3 ans et décide de prévoir les crédits nécessaires au budget 2007.

Convention avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de Petit Couronne :

Afin que les enfants bouillais puissent bénéficier des activités au sein du CLSH de Petit Couronne, notamment pendant les vacances scolaires, une convention est signée entre la commune de Petit Couronne et la commune de La Bouille.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles les enfants bouillais peuvent bénéficier de ces activités ainsi que les tarifs :

- Prix de la journée 7.20€ avec une prise en charge par la commune de La Bouille de 6.20€
- Prix de la $\frac{1}{2}$ journée 3.66€ avec une prise en charge par la commune de La Bouille de 3.18€

Le conseil municipal accorde une subvention à l'ASBM puisque le club a été réactivé et qu'il compte actuellement une vingtaine de jeunes Bouillais.

Le conseil municipal remercie le CLSH « Les Gribouilles » pour sa participation à la décoration de la salle polyvalente pour le marché de Noël et lui verse une subvention exceptionnelle qui couvre les dépenses engagées.

2 - Conseil municipal du 18 décembre 2006

Monsieur le Maire propose le réaménagement de deux emprunts contractés auprès de Dexia Crédit Local pour la réhabilitation de la salle polyvalente en 1999.

Ce réaménagement permet des conditions plus avantageuses, le rallongement de la durée de remboursement afin de diminuer le montant des échéances et dégager ainsi une marge de manœuvre pour les années à venir, la simplification de la gestion de la dette en une seule ligne à taux fixe.

Cet emprunt d'une durée de 10 ans permet en outre une économie d'un peu plus de 10 000€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Allongement de la durée de remboursement du prêt à court terme : Le 31 mars 2005, le conseil municipal donnait son accord pour un emprunt à court terme de 250 000€. Afin de dégager des marges de manœuvre pour les années à venir, Monsieur le Maire propose de renégocier cet emprunt en rallongeant sa durée de remboursement afin de diminuer le montant des échéances.

Cet emprunt d'une durée de 10 ans permet de dégager dès l'année 2007 une marge de manœuvre de plus de 28 000€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Remboursement par anticipation des prêts TVA

A réception du remboursement du fonds de compensation de la TVA sur la construction du groupe scolaire pour un montant d'environ 230 000€ prévu sur 2007, Monsieur le Maire propose de rembourser sans attendre le prêt TVA à échéance du 15 décembre 2007 pour un montant de 100 000€ et de rembourser sans attendre une partie du prêt TVA à échéance du 15 décembre 2008 à hauteur de 130 000€.

Le gain potentiel s'élèverait à 3 500€ pour l'année 2007.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Ces diverses décisions permettront un gain annuel de 38 900€ pour la commune qui retrouvera dès 2008 une capacité d'investissement quasi normale.

3 - Conseil municipal du 14 mars 2007

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté la démission de M. Foulon du conseil municipal à dater de ce jour.

Vote du compte administratif et compte de gestion 2006 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le CA de la commune, à savoir :

- Section Fonctionnement solde d'exécution positif de **58 339.81€**
- Section Investissement solde d'exécution négatif de **10 748.83€**
SOIT un résultat de clôture positif de **47 590.98€**.

Vote des taux d'imposition 2007 :

Le conseil municipal décide de reconduire les taux 2006 à savoir

- Taxe d'habitation 12.65%
- Taxe sur le foncier bâti 20.00%
- Taxe sur le foncier non bâti 52.79%

Vote du budget communal 2007

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget communal 2007 équilibré en dépenses et en recettes :

Section Fonctionnement **518 323€**
Section Investissement **327 118€**

Attribution des subventions :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les subventions de la façon suivante :

Anciens combattants 380€
ASBM 1200€
Amicale des aînés 610€
Comité de jumelage 800€
Comité de jumelage (exceptionnel) 200€
Coopérative scolaire 457€
CLSH « Les Gribouilles » 3000€
L'Elan Bouillais 765€
LBTC 2500€
Amicale des Pompiers 160€
ADMR 240€
Ecole Sainte Marie 1692€

Dossier « Poste » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'évolution du dossier de La Poste et de la proposition de vente de l'immeuble par La Poste pour 320 000€. Ce bâtiment est estimé par le service des Domaines à 146 000€.

Une visite des lieux s'est déroulée le 27 février dernier et a permis de déterminer que des travaux importants sont à réaliser pour réhabiliter le logement, montant estimé à 80 000€.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal n'envisage pas d'acquérir cet immeuble.

Monsieur le Maire étudie une autre solution.

Plan communal de sauvegarde :

Le conseil municipal décide de confier l'élaboration de ce plan à une commission municipale composée de MM. Duquesne, Ganée et Temperton.

Spectacle des loups :

Monsieur Didier Gilles fait part d'un projet de spectacle dans le cadre scolaire au mois de juin prochain. Ce spectacle est proposé à l'école publique et privée en demi-journée sur le temps scolaire avec la participation d'un animateur conteur et en fin d'après-midi pour tout public à la salle polyvalente avec la présence des loups.

Le coût du spectacle est de 1500€. Les écoles participent à hauteur de 150€ chacune. L'Agglo et le conseil général ont été sollicité pour une subvention, le solde restant à la charge de la commune.

Le conseil municipal se dit intéressé par ce projet et demande à M. Gilles de lui communiquer le coût réel restant à la commune.

Opération Animation Intercommunale 2007 :

Monsieur Didier Gilles fait part d'une opération d'animation proposée par la Commission Culture Patrimoine Jeunesse de la communauté de l'agglomération rouennaise aux centres de loisirs des communes de l'agglo. Les centres de loisirs devront travailler en binôme avec un autre centre de loisirs.

Le thème retenu pour 2007 est « le jeu ». La présentation de cette animation aura lieu le 24 juillet pour tous les centres de loisirs de l'agglomération.

Le centre de loisirs de La Bouille souhaite participer à cette opération en binôme avec le centre de loisirs de Grand Couronne. Elle réunira 8 enfants de La Bouille.

La préparation de cette journée est prise en charge par l'agglomération rouennaise en ce qui concerne le transport et la nourriture. Reste à la charge de l'association la rémunération des deux animatrices.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette initiative et vote une subvention exceptionnelle de 570€ aux « Gribouilles » pour couvrir ces frais de rémunération.

Communication du Conseil Général - Pôle Solidarités - Direction de l'enfance et de la famille

Chaque année, le Département de la Seine Maritime alloue une aide à l'enseignement (bourse d'enseignement et aide à la restauration dans les collèges).

Cette aide est accordée aux familles à revenus modestes dont les enfants poursuivent leur scolarité en enseignement secondaire, supérieur ou technique.

Le Département transmet, par courrier, un dossier d'aide à chaque famille bénéficiaire d'une aide à l'enseignement au titre de l'année scolaire 2006/2007.

Afin d'étendre la diffusion des dossiers, la Mairie met à disposition des familles des formulaires de demande pour la prochaine rentrée scolaire.

La date de dépôt du dossier est fixée au 31 mai 2007.

Communication de la CAF de Rouen - Déclaration de ressources 2006

A partir du 17 avril 2007, les allocataires de la CAF de Rouen vont recevoir leur formulaire de déclaration de ressources 2006. Ils pourront jusqu'au 30 juin 2007 saisir leur déclaration en ligne sur le site www.caf.fr. La télé déclaration, c'est plus simple et plus rapide.

Chaque allocataire pourra y accéder avec son numéro d'allocataire et son code confidentiel.

Pour faire leur déclaration, les allocataires sont invités à s'aider de leur déclaration pré-remplie des impôts, dès qu'ils l'auront reçue.

C'est à partir des revenus 2006 que la CAF va calculer le montant des prestations soumises à condition de ressources pour la période débutant à compter du 1^{er} juillet 2007. La déclaration de ressources est indispensable pour bénéficier de certaines prestations auxquelles les familles ont droit (allocation de rentrée scolaire, aides au logement,...).

Des services d'information spécifiques pour aider les allocataires.

En consultant le site Internet www.caf.fr ou en appelant le 0 820 25 25 25 (0.118 €/mn), chacun pourra connaître les revenus à déclarer, trouver les informations (conditions, montants, démarches) sur les prestations qui dépendent des revenus.

Ces services sont accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

- Attention, un allocataire devra utiliser le formulaire papier si sa situation familiale a changé par rapport à celle que connaît la CAF.

ETAT CIVIL DE LA COMMUNE DE LA BOUILLE

Arrêté au 26 avril 2007

Naissances

GOSSET Benjamin	Date	30/10/2006
LESUEUR Martin		14/12/2006
MAILLARD Jana		21/12/2006
ELIOT Charlotte		25/03/2007

Décès

LENOUVEL Lucette épouse TURMEL	Date	05/02/2007
LALANDE Odile épouse THOMAS		15/03/2007
LEBRETON Jean Baptiste		29/03/2007

Rectificatif

Dans le dernier bulletin, il fallait lire : naissance de LE BOURSIER Gwendolyne

L'ACTU SPECTACLE DE L'ECOLE LE PETIT PRINCE

Les transeuropéennes.



Depuis plusieurs années, les enfants de l'école ont la chance de pouvoir assister à des concerts de qualité offerts par l'agglomération rouennaise dans le cadre des transeuropéennes. C'était encore vrai cette année. Pas de car mais le bac et un peu de marche pour nous rendre à Sahurs, au passage, une petite leçon d'éducation routière avant d'apprécier les rythmes entraînants de musiques traditionnelles irlandaises. Les enfants ont beaucoup apprécié et ont marqué le rythme avec beaucoup d'enthousiasme.

Le Petit Homme



Le 26 mars, déplacement à Moulineaux pour assister à une représentation du théâtre le Berlingot intitulée « Petit Homme », spectacle retraçant dans les grandes lignes l'histoire du Petit Prince. Ce spectacle était coorganisé et cofinancé par l'école le Trividic de Moulineaux et notre école.



En bref



Kermesse : 2 juin. Vous êtes attendus nombreux pour venir vous détendre en notre compagnie.

Animation autour des loups : 8 juin. Les loups vont venir à la rencontre des enfants et faire vibrer leur imaginaire. (Organisée par la Mairie et l'école)



Inscriptions : pour les retardataires qui n'auraient pu venir entre le 3 et le 7 mai, contacter l'école au 02 35 18 08 11. Nous rappelons que les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre sont inscrits sur liste d'attente.

Une soirée conviviale



Nous étions plus de cent soixante réunis dans la salle polyvalente le samedi 24 mars pour jouer au loto mais surtout pour avoir le plaisir de nous retrouver ensemble, tous les membres des sept associations bouillaises, leurs familles, leurs amis, les Bouillais en général, accompagnés par nos amis de Moulineaux et de Caumont. Quelques habitués des soirées-loto de l'agglomération rouennaise nous avaient aussi rejoints.

Les aînés et aînées de La Bouille avaient confectionné des pâtisseries 'maison' et plus de 150 parts étaient à vendre au plus grand plaisir des gourmands dont le correspondant de Paris-Normandie. Certaines tartes sentaient bon le terroir.

Hormis les très jolis lots achetés par les associations, les joueurs ont pu gagner des repas offerts par les restaurants bouillais, des coupes, shampooings et brushings offerts par nos coiffeur et coiffeuse et même faire soigner leur voiture chez notre garagiste ou faire le plein de viennoiserie à la boulangerie. Pour le point P et l'heure H du 24 mars, c'est tout le multiréseau des organisateurs qui s'était mobilisé.

Un lot surprise pour la finale, une peinture dénommée 'capeline' donnait une touche culturelle et artistique à la soirée.

Nous n'avons recueilli que des échos favorables : les Bouillais n'étaient pas venus pour gagner la machine à laver, l'écran plasma ou autre, mais pour passer une bonne soirée. Tout le monde était satisfait.

Merci à tous nos généreux donateurs. Merci à Monsieur le maire et à son conseil municipal qui nous ont soutenus, encouragés et prêté la salle. Merci à la Commission des fêtes de Moulineaux qui nous a prêté le matériel de jeu et à la mairie de Sahurs qui nous a permis de compléter l'équipement de salle.

Se réunir à sept associations pour organiser une activité, ce n'était pas évident ; mais tout a bien marché dès le départ et nos sept associations ont donc décidé de renouveler la soirée l'an prochain, dans le même esprit : se retrouver pour une nouvelle soirée conviviale.

Roger Lhuissier, Président de l'Amicale des Aînés.

Amicale des Aînés de La Bouille ; APE - Les Gribouilles ; AS La Bouille-Moulineaux
Comité de jumelage La Bouille – Whitchurch ; Elan Bouillais – Gymnastique ;
La Bouille Tennis-Club ; La Bouillotte .

SALON DE PEINTURE de LA BOUILLE
Du JEUDI 17 MAI au LUNDI 28 MAI 2007
Au GRENIER à SEL



Au fil des années, depuis sa création, le SALON de LA BOUILLE a pris sa place et date au mois de mai dans notre charmant village et connaît un vif succès tant par le nombre important de visiteurs qu'il draine que par les connaisseurs avisés de l'Art qui viennent y repérer soit des talents naissants ou des peintres confirmés.

Aussi, pour ce 27^{ème} SALON, le Maire de LA BOUILLE et la Commission Culturelle marquent cet événement en exposant aux cimaises de Grenier à Sel les « Invités d'Honneur » qui se sont succédés au SALON depuis sa création : un ensemble représentatif de l'Art en Normandie depuis un quart de siècle.

Il est évident que ce salon sera « exceptionnel » par le sujet traité, par la qualité des œuvres exposées, par les peintres ainsi que leurs diversités.

A priori, les rassembler dans une même exposition n'était pas chose facile. L'essentiel, c'était de réussir ce pari pour le « plaisir des yeux » des Bouillais, tout d'abord, mais aussi des visiteurs..... qui n'en doutons pas seront nombreux au Grenier à Sel du jeudi de l'Ascension au lundi de la Pentecôte, pour y admirer une exposition de qualité.

Vernissage de l'exposition : jeudi 17 mai à partir de 17h

Ouverture du SALON : Semaine de 15h à 19h
Weekend de 14h à 19h

Les loups



**Des loups dans la
salle polyvalente de
notre village .**

Le 8 juin prochain, la commune accueillera les Meneus d'loups de la troupe des Balladins de la vallée d'argent .

Philippe le Hir, animalier installé à Meillac en Bretagne, en est le créateur et viendra nous conter les légendes celtiques et d'ailleurs de l'histoire du loup, symbole de nos peurs et de nos angoisses.

Une histoire inoubliable sur la nature .

.....
Le spectacle se déroulera comme suit :

Vendredi matin à 9h30 : accueil des enfants de l'école publique .
Thème : la découverte des loups , leur place dans l'histoire .

Vendredi après-midi à 14h00 : accueil des enfants de l'école privée. Même thème .

Vendredi soir à 20h30 : soirée tout public gratuite - durée 1h - suivie d'un entracte pendant lequel des rafraîchissements seront disponibles à la buvette et ensuite débat avec questions réponses pendant 1h également .

Nous vous attendons toutes et tous à venir partager la passion de Philippe le Hir .

Les commissions animation et évènementiel .

Fête de la musique

Cette année, pour célébrer la fête de la musique qui aura lieu le jeudi 21 juin, nous aurons la chance d'accueillir la formation « JAZZ O'CLOCK ».

Avec un répertoire aussi varié que rythmé, ce big band de Jazz composé de 15 musiciens nous entraînera dans les standards des années 30.

Rendez-vous à ne pas manquer à partir de 20h30 place du bateau .



Foire à tout

Elle aura lieu comme d'habitude le 14 juillet. 3 ml d'exposition gratuits pour les Bouillais. Inscription en Mairie dès le 1^{er} juin.

Soirée Brochettes

Elle se déroulera le vendredi 20 juillet à partir de 20h. Toutes les bonnes volontés pour la préparation sont les bienvenues et peuvent s'adresser à Mme Evelyne Piedeleu ou à la mairie.

Exposition Objectif Terre

Une exposition se déroulera du 20 septembre au 1^{er} octobre

Salon des Antiquaires : En préparation pour cet automne.

ASBM Football



La saison 2006/2007 se termine déjà !

Aujourd'hui, le club compte plus de 120 joueurs licenciés , et une quinzaine de dirigeants.

Nos équipes de jeunes et de moins jeunes , se sont plutôt bien comportées dans leurs compétitions , et en particulier les **benjamins** et les **vétérans**, bien placés pour remporter leur championnat

Pour préparer la saison **2007/2008**, nous vous proposons une permanence , pour le renouvellement des licences , les nouvelles inscriptions , des renseignements , etc...

le mercredi 16 mai à partir de 16h00 au stade de Moulineaux.

Nous recrutons des jeunes de toutes catégories (de 6 a 15 ans) , mais également des bénévoles pour l'encadrement des joueurs.

N'hésitez pas à nous contacter.

D. Auvray **06 20 88 87 67**

auvraydom@wanadoo.fr

D .Gilles **06 84 44 58 98**

didiergilles@wanadoo.fr

J. Temperton **06 74 97 94 41**

Joel.temperton@saint-gobain.com

J. Vasse **02 35 67 64 97**

joel.vasse@cegetel.net

Le vendredi 25 mai 07 a 18h00 a Moulineaux : ASSEMBLEE GENERALE DU CLUB

Le samedi 16 juin 07 a 14h30 au stade de Moulineaux : tournoi séniors a 7 joueurs + 2 remplaçants

8 équipes (Elus de La Bouille et Moulineaux ; Sponsors du clubs ; Dirigeants et entraîneurs de l'ASBM ; Séniors ASBM ; Séniors matin ASBM ; Vétérans matin ASBM ; Renault CKD ; Novandis ;



En haut (de g à d) : BERNIERES J.L (Dirigeant), THOUVENON A, CAILLE M, AOUI M,
ROZE J (cap), ROZE S (entraîneur).
En bas (de g à d) : CORROYER J, VERNACK J, BURES, BERNIERES D.
Absent sur la photo SAUTREUIL Q.

BRAVO !

**Les Benjamins ASBM
saison 2006/2007 :
qualifiés le 10 juin , pour
disputer la finale de la
coupe du district fluvial de
seine maritime**

Association Judo

Le COC judo, présidé par Régis LAUNAY, a organisé une journée Pôle Judo Handicap le 19 février 2007 à la salle polyvalente de La Bouille. L'objectif de cette séance était de réunir les écoles bouillaises et des communes avoisinantes pour participer à une démonstration des différentes prises de judo avec des handicapés. Farid YASID, professeur de la section, s'est chargé de diriger les divers contacts corporels avec beaucoup de doigté et de sensibilité, en privilégiant surtout l'échange entre tous les participants.



Le vendredi 11 mai, les enfants des écoles primaires qui correspondent avec des enfants et des adultes handicapés vont assister à une démonstration de notre pôle Handi Judo. A l'intérieur du Pôle Judo Handicap, une section Ju Jitsu (self défense) a été créée. Une démonstration de Ju Jitsu en fauteuil roulant sera présentée.

Le vendredi 15 juin, la cérémonie des grades se déroulera dans la salle polyvalente à 18h. La présence des parents est fortement appréciée des petits judokas

PROGRAMME D'ACTIVITES 2007

AMICALE DES AINES DE LA BOUILLE

L'Amicale a prévu d'organiser 21 activités en 2007 : 11 activités mensuelles et 10 activités de jeu le lundi avec salon de thé pour terminer l'après-midi. L'année se termine par une remise de ballotins de chocolats pour tous les aînés âgés de quatre-vingts ans et plus.

Les dates déjà passées sont mentionnées pour mémoire.

Activités mensuelles :

13 janvier :	Assemblée générale	2 juillet :	Sortie à Veules lès Roses
19 février :	Cinéma (La même)	25 septembre :	Cinéma
24 mars :	Loto	22 octobre :	Cinéma
24 avril :	'Ténor et Diva' (Ch.Dullin)	13 novembre :	Rôtisserie L'ours noir
24 mai :	Visite d'un parc floral	20 décembre :	Goûter de Noël
21 juin :	Goûter de l'été		Honneur à nos octogénaires.

Séances de jeu et salon de thé :



22 janvier 5 février 12 mars 2 avril 7 mai 4 juin
10 septembre 8 octobre 26 novembre 10 décembre

On peut encore adhérer à l'amicale. La cotisation annuelle a été fixée à 15 euros.

COMITE DE JUMELAGE de LA BOUILLE

Comme tous les 2 ans, nous organisons notre voyage en Angleterre.

Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres le document vous précisant notre Voyage, dans notre cité Jumelle de WHITCHURCH ON THAMES.

16 personnes se sont inscrites du 19 au 21 MAI 2007, pour un montant de 100 euros.

L'an prochain, nous serons jumelés depuis 30 ans.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

*Melle COUSIN Martine Présidente 02 35 18 07 93
Mme BRULIN Josseline Vice Présidente
Mme LHUISSIER Claudine Secrétaire
Mme TARNOT Régine Trésorière.*

*Pour Le Bureau
La Présidente
M. COUSIN.*

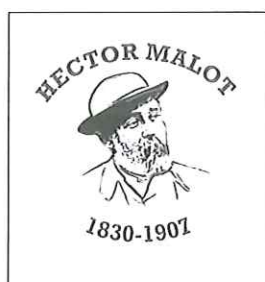
Association LBTC

Le LBTC compte, pour la saison 2006-2007, 50 adhérents qui se répartissent comme suit : 23 jeunes, garçons et filles, et 27 adultes, hommes et femmes.

Un tournoi interne est programmé les 5 et 6 mai prochains : Double mixte et simple avec repas le samedi soir.

Championnat de printemps jeunes : 3 équipes sont engagées pour les rencontres des 2-9-16-23-30 mai prochains. Bon parcours aux participants.

Dernière nouvelle : C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès dramatique de David Touzain courant avril dernier en Afrique où il était parti travailler. David Touzain fut éducateur de l'école de tennis dès l'année 1994 suite à l'accident de m. Gilles Mulot et devint champion de Normandie 4^{ème} série, fut qualifié pour les championnats de France représentant ainsi notre club. Nous adressons toutes nos condoléances à ses parents, à son frère Yann, à sa compagne ainsi qu'à tous ses proches.



Association des Amis d'Hector Malot

www.hector-malot.org

Grande année pour l'association des Amis d'Hector Malot : celle du centenaire officiel du décès du romancier, né à **La Bouille** en 1830 et mort à Fontenay-sous-Bois en 1907

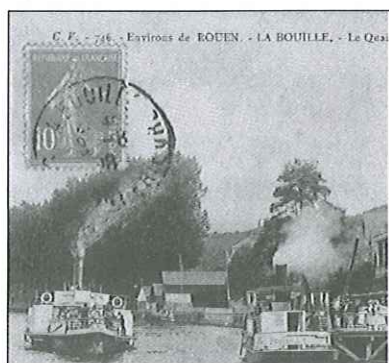
Plusieurs ouvrages consacrés à l'auteur seront publiés, un site internet lui est dédié, et diverses manifestations ont lieu dans toute la France et à l'étranger tout au long de l'année : **Flixecourt, La Grand Combe, Istanbul, Tatihou, Vallée de Somme, Mesnil-Esnard, Cousinades du Pays de Caux, Fontenay sous bois, Rouen.**

Le village natal d'**Hector Malot** ne sera pas oublié dans les festivités : la municipalité a prévu de publier un dépliant 4 volets, distribué gratuitement à la mairie et dans les commerces, à destination des touristes fréquentant le village, intitulé **"Promenade littéraire à La Bouille avec Hector Malot"**. Ce document servira de trame à une randonnée d'environ une heure dans les ruelles de La Bouille, avec un parcours numéroté, où chacune des étapes permet de lire un passage de texte du romancier, ou d'apprendre un élément de sa biographie.

Le lancement du dépliant donnera lieu à une cérémonie officielle le 21 juin à 14 H.

Par ailleurs, les enfants de l'école Sainte Marie travaillent sur le thème du cirque et de Sans Famille tout au long de l'année scolaire 2006/07.

Voici en avant première pour les lecteurs Bouillais, quelques passages de ce dépliant :



" Dans ce village, qui est à Rouen ce que Saint-Cloud et Joinville sont à Paris, un lieu de plaisir; où l'on vient le dimanche faire du canotage et des dîners champêtres " (Souvenirs d'un Blessé, 1872)



" Par Bayeux, Caen, Pont-l'Evêque et Pont-Audemer, nous gagnâmes la Seine à La Bouille Quand, du haut des collines boisées, et au détour d'un chemin ombreux, Mattia aperçut tout à coup devant lui la Seine, décrivant une large courbe et promenant doucement ses eaux calmes et puissantes, couvertes de navires aux blanches voiles et de bateaux à vapeur dont la fumée montait

jusqu'à nous, il déclara que cette vue le réconciliait avec l'eau, et qu'il comprenait qu'on puisse prendre plaisir à glisser sur cette tranquille rivière, au milieu de ces fraîches prairies, de ces champs bien cultivés et de ces bois sombres qui l'encadraient de verdure "

(Sans Famille - 1878)

A paraître Edition Magellan (juin 2007)

Hector Malot en Seine

de Anne de la Brunière & Agnès Thomas-Maleville

Hector Malot est né en 1830 à La Bouille (Seine-Maritime, non loin de Rouen, et est décédé en 1907. **Le centenaire de son décès fait partie du programme des célébrations nationales de l'Année 2007.**

Son père était notaire. Veuf, il a épousé en secondes noces la veuve d'un capitaine au long cours. Les deux époux, avaient de leur premier mariage, respectivement deux enfants. Hector est donc le benjamin d'une famille que l'on dirait aujourd'hui "recomposée". Alors que le père manifeste un caractère rigide empreint d'une certaine sévérité, la mère, plus conciliante, berce l'enfant de récits de voyages (inspirés par ceux de son premier époux). Elle développe ainsi son goût pour les histoires.

Hector Malot est à la tête d'une œuvre conséquente : une soixantaine de romans. Les plus connus aujourd'hui sont des romans pour enfants : *Romain Kalbris*, *Sans Famille*, *En Famille*. Un autre roman pour enfants et paru de façon posthume. Il est intitulé *Le Mousse*. Le reste de son œuvre est composée de romans pour les adultes qui connurent de son vivant, et jusque les années 1930, un succès certain. Traduits dans de nombreuses langues : anglais, allemand, italien... ils parurent en feuilletons dans des journaux comme *Le Siècle* et *Le temps*. Son œuvre s'inscrit dans la veine réaliste. A l'instar d'Honoré de Balzac, il a voulu représenter la société contemporaine.



La Seine est un des personnages récurrents qui baigne et inspire toute son œuvre. A travers elle, les deux auteurs, retrouvent les fondements d'une œuvre considérable que l'on redécouvre aujourd'hui et nous donnent la primeur de documents rares qui illustrent ce nouveau volume de la collection Traces et Fragments.

Pour plus d'informations : www.hector-malot.org

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Demande à la Mairie du lieu de domicile. **Il faut compter un délai de 6 à 8 semaines actuellement.**

Cette carte est gratuite et a une validité de 10 ans.

La présence du demandeur quel que soit son âge (même s'il est mineur) est obligatoire pour la prise d'empreintes. Si le demandeur est mineur, la présence de l'un des parents est obligatoire afin d'établir une autorisation parentale.

PIECES A FOURNIR:

- Extrait d'acte de naissance avec filiation complète à demander :
 - ✓ à la Mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né en France Métropolitaine
 - ✓ au service central de l'Etat Civil – Ministère des Affaires Etrangères si vous êtes né à l'étranger.
- 2 photos d'identité identiques et récentes de préférence en noir sur fond blanc (les photos couleur sont admises mais sur fond blanc uniquement, fond de couleur refusé)
- 1 justificatif récent de domicile (facture EDF – téléphone – etc...)
- l'ancienne carte d'identité s'il s'agit d'un renouvellement

En cas de perte ou de vol

- 2 photos d'identité identiques et récentes de préférence en noir sur fond blanc (les photos couleur sont admises mais sur fond blanc uniquement, fond de couleur refusé)
- 1 déclaration de perte ou de vol à demander à la Police ou à la Gendarmerie
- 1 justificatif récent de domicile (facture EDF – téléphone – etc...)
- le livret de famille

En cas de changement d'adresse (si vous êtes titulaire d'une carte sécurisée)

- 2 photos d'identité identiques et récentes de préférence en noir sur fond blanc (les photos couleur sont admises mais sur fond blanc uniquement, fond de couleur refusé)
- 1 justificatif récent de domicile (facture EDF – téléphone – etc...)

Un jeune qui passe un examen doit présenter une carte d'identité en cours de validité avec photo récente.

COPIE OU EXTRAIT DE NAISSANCE

S'obtient uniquement à la **mairie du lieu de naissance**.

Se présenter (ou écrire) en indiquant vos noms, nom de jeune fille pour les femmes mariées, prénom, date de naissance, filiation (noms et prénoms des parents). Si vous demandez cette pièce par courrier joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

A la **mairie du lieu de mariage**.

S'obtient directement en indiquant vos noms (des 2 époux), nom de jeune fille, prénoms, date de mariage. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse si la demande est faite par courrier.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

A la mairie du domicile.

Vous devez être inscrit avant le 31 décembre de l'année pour pouvoir voter l'année suivante.

Muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité, passeport, permis de conduire) et d'un justificatif de domicile.

La carte d'électeur vous sera adressée automatiquement après ces démarches environ 1 mois avant le 1^{er} vote de l'année suivant l'inscription.

NOUVEAU PASSEPORT ELECTRONIQUE

IMPORTANT : le passeport est un document de voyage et désormais un certificat d'identité comme la carte nationale d'identité.

C'est un titre individuel, il ne sera donc plus possible d'inscrire des enfants sur le passeport des parents.
Plus de possibilité de délivrance immédiate du titre sauf cas exceptionnel à justifier (Médical ou humanitaire).
Soumis à visa. Validité 1 an. 30 .

DELAI D'OBTENTION : entre 4 et 6 semaines (phase de démarrage) – faites votre demande le plus rapidement possible.

Validité des passeports :

- 10 ans pour une personne majeure
- 5 ans pour une personne mineure quel que soit son âge

Les documents à fournir pour les cas particuliers nous consulter en mairie :

- **une copie intégrale de votre acte de naissance en original datant de moins de 3 mois.** (en faire la demande à votre mairie de naissance) ;
- **1 photo d'identité récente de format 3.5 x 4.5 cm** et parfaitement ressemblante, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur. (fond blanc à proscrire - fond gris conseillé) ;
- **La preuve** de la nationalité française (document à produire en original) ;
- **1 justificatif** de votre domicile, à vos nom et prénom (en original) datant de moins de 3 mois ;
- Des timbres fiscaux pour un montant de **60** ; (30 pour une personne mineure) ;
- **1 document officiel avec photo** vous permettant de justifier de votre identité (carte d'identité, carte professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, etc...) ;
- Le formulaire de demande rempli et signé ;
- **Présence du demandeur exigée lors du dépôt de la demande et de la remise du passeport ;**
- **Lors de la remise de votre nouveau passeport vous devrez restituer l'ancien sauf s'il comporte un ou des visas toujours valides ;**

Pièces à produire pour les personnes mineures : mêmes pièces que ci-dessus et/ou :

- des timbres fiscaux pour un montant de 30 ;
- le formulaire de demande sera rempli et signé par le représentant légal ;
- une pièce d'identité du représentant légal ;
- le cas échéant une pièce d'identité du mineur ;
- selon le cas, le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ;

Le passeport d'un mineur est remis en présence de son représentant légal.

A partir de 13 ans, le passeport doit être signé par son titulaire.

ATTENTION : le livret de famille personnel ou celui des parents n'est plus accepté pour justifier de son état civil.

Partir ou transiter aux Etats-Unis : vérifier si vous êtes soumis à visa ou exempté :

- vous êtes titulaire d'un ancien passeport délivré avant le 26 octobre 2005 : vous n'avez pas besoin de visa ;
- vous êtes titulaire d'un passeport ancien modèle délivré à partir du 26 octobre 2005 : vous avez besoin d'un visa ; [<http://www.am-usa.fr> ou ambassade des Etats-Unis 0.810.26.46.26 (14,50 l'appel)] .

Démarches obligatoires pour tous travaux à réaliser chez vous

Obtenir	Pièces à fournir	Observations
Consulter le cadastre		Consultation en Mairie
Obtenir un extrait de plan cadastral		S'obtient auprès du service du cadastre. Service payant.
PERMIS DE CONSTRUIRE <i>Le permis de construire est obligatoire pour toute construction de 20 m² et plus de surface au sol (maison – extension – garage – véranda – abri de jardin...). Au-delà de 170 m² au sol, les plans doivent être établis par un architecte.</i>	Imprimé de permis de construire et en 4 exemplaires : Plan de masse coté Plan de situation Plan de façades et coupes Plan au sol Volet paysager (photos) Notice explicative	Délai d'obtention : environ 2 mois sans consultation des services extérieurs; sinon, variable en fonction des services concernés. A La Bouille, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est demandé.
DECLARATION DE TRAVAUX <i>Cette formalité concerne toutes les constructions de moins de 20 m² exemptées du permis de construire sur un terrain déjà bâti et s'applique également à tous projets modifiant l'aspect extérieur de la construction existante. Concerne les clôtures, velux, chiens assis, abris de jardin, pose de volets, peinture façade,...)</i>	Imprimé de déclaration de travaux et en 3 exemplaires : Les mêmes pièces que pour le permis de construire Photos indispensables	Délai d'obtention : entre 1 et 2 mois A La Bouille, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est demandé. (matériau utilisé, forme, couleur,...)
PERMIS DE DEMOLIR	Imprimé de permis de démolir et en 5 exemplaires : Plan de masse Plan de situation Plan du bâtiment à démolir Photos	Délai : 4 mois A La Bouille, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est demandé.
ALIGNEMENT PAR RAPPORT AUX VOIES PUBLIQUES	Formulaire de demande accompagné d'un plan indiquant les modifications demandées	

TRAVAUX EN BORDURE DE VOIERIE

La réalisation de travaux en bordure de voirie (peinture de façades, nettoyages, etc...) avec pose d'échelles ou d'échafaudages sur la route est soumise à l'accord préalable de la Mairie. En cas d'accident de circulation (ou piétons, chutes,...) , votre responsabilité sera engagée. La signalisation de ces travaux vous incombe. Cette remarque est valable pour les particuliers comme pour les entreprises effectuant des travaux en bordure ou sur la voirie.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

POSSIBILITES DE PARTICIPATION

Le concours des maisons fleuries est réservé aux habitants des communes de Seine Maritime.

Peuvent y participer :

- ✓ Les maisons d'habitation, à l'exception des fermes et exploitations agricoles qui font l'objet d'un concours spécial
- ✓ Les boutiques et les établissements commerciaux et industriels
- ✓ Les bâtiments publics ou d'utilité publique (Casernes de gendarmerie ou de pompiers, postes, perceptions, office du tourisme...) autres que municipaux.

CRITERES D'APPRECIATION

Le concours des maisons fleuries est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale, visible de la rue ou de la route.

Le jury doit prendre en compte l'impression d'ensemble, l'harmonie des couleurs et des formes ainsi que la variété des végétaux.

Mais il tient compte également, lorsqu'il s'agit de maisons individuelles, de tout ce qui peut offenser le regard (notamment : façade délabrée ou sale, toits en tôle ondulée, crépis isolants, portes, fenêtres et clôtures revêtues de couleurs violentes, éléments décoratifs de mauvais goût, panneaux publicitaires, etc...).

CRITERES DE NOTATIONS

Le jury communal passera le 10 juin pour sélectionner les candidats aux concours dans chaque catégorie.

CATEGORIES

Le concours des maisons fleuries comporte huit catégories :

1 ^{ère} catégorie	Maison avec jardin très visible de la rue
2 ^{ème} catégorie	Décor floral installé en bordure de la voie publique
3 ^{ème} catégorie	Balcons et terrasses avec ou sans jardin visible de la rue
4 ^{ème} catégorie	Fenêtres ou murs (1)
5 ^{ème} catégorie	Immeubles collectifs, notamment HLM comportant au moins huit appartements fleuris
6 ^{ème} catégorie	Hôtels, restaurants ou cafés et commerces avec ou sans jardin (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique sera pris en considération)
7 ^{ème} catégorie	Bâtiments publics ou d'utilité publique (casernes, postes, perceptions, offices du tourisme...) autres que municipaux
Catégorie spéciale	Espaces verts privés (à partir de 2000m2 et entrée autorisée du jury dans la propriété)

(1) concourent dans cette catégories les maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue, d'aucun balcon ou terrasse, d'aucun fleurissement sur la voie publique, et dont seuls les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris.

CONDITION DE DEROULEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

1 - A L'ECHELON COMMUNAL

Le concours est organisé par le maire. Celui-ci peut toutefois, et sous sa responsabilité, charger une personne de la commune, ou un comité, de l'organisation du concours.

Le concours est jugé sur place par un jury local dont le président et les membres sont désignés par le maire : celui-ci peut les choisir parmi les personnalités n'habitant pas la commune.

A cet échelon, il relève de la décision du conseil municipal d'octroyer ou non des prix aux lauréats retenus, les dépenses correspondantes étant prélevées sur le budget municipal.

2- A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

Le maire de chaque commune communique au Président du Département, **dans les délais fixés chaque année**, une sélection composée uniquement des maisons susceptibles de mériter une distinction à l'échelon départemental.

Cette sélection doit être strictement limitée à **un concurrent par catégorie**. Dans le cas contraire, aucun concurrent ne sera inscrit dans la catégorie.

Le concours à l'échelon départemental est jugé par un jury départemental présidé par le Président du Département ou son représentant qui passera avant le 15 juillet.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DECHETS VERTS – RECYCLABLES – VERRE

*POUR TOUS CES PROBLEMES, UN SEUL NUMERO **0 800 021 021***

Ordures ménagères (poubelles grises ou sacs noirs)

Les lundis et jeudis

Les ordures ménagères sont obligatoirement déposées dans des poubelles **grises** ou dans des sacs **noirs** aux endroits où le ramassage se fait par sacs (Côte de Bourgtheroulde, Côte Albert Lambert, rue des Canadiens et Centre bourg) partout où le gros camion ne peut pas passer.

Déchets recyclables (poubelles bleues ou sacs bleus)

Tous les vendredis

Les déchets recyclables (plastiques – papiers - cartons) sont obligatoirement déposés dans des sacs bleus. **Ne les sortez pas le jour des ordures ménagères !**

Déchets verts (sacs transparents)

Tous les mardis

Les déchets verts (tonte de gazon – petits branchages) sont obligatoirement déposés dans des sacs transparents. Si vous avez des branches, les couper en morceaux de 1m maximum et les attacher.

Si vous avez un stock important de déchets verts, il vous appartient de les éliminer vous-même dans une déchetterie. Le ramassage ne concerne que l'entretien normal et régulier de votre terrain.

Comme tous les ans le ramassage s'arrêtera fin octobre pour reprendre en mars. Durant les mois d'arrêt, il n'y aura qu'un seul ramassage mensuel. Lors de l'édition de ce bulletin, les dates ne sont pas encore communiquées. Vous serez prévenus par boîtier individuel.

Bouteilles & récipients en verre

2 containers sont à votre disposition sur le parking du bac. Il n'y a pas de ramassage des bouteilles en verre, il vous appartient de les emmener vous-même.

Encombrants

La collecte des encombrants a lieu uniquement sur rendez-vous pour tous sauf les immeubles locatifs du Vracq.

Les tournées sont établies en fonction des volumes approximatifs à ramasser et ce n'est pas parce que votre voisin aura ses encombrants enlevés que les vôtres le seront aussi si vous n'avez pas téléphoné préalablement.

Appelez le numéro vert **0 800 021 021**. **L'appel est gratuit depuis un poste fixe.**

Pour les immeubles du Vracq, un ramassage a lieu systématiquement sans appeler le 2^{ème} vendredi de chaque mois. Les encombrants à enlever doivent être sortis sur le trottoir la veille. Mme Lecomte, votre gardienne, peut vous préciser les dates de ramassage si vous avez un doute

Bois, gravats, déchets de travaux de bricolage

Ces déchets ne sont pas des ordures ménagères. Même en petite quantité, vous devez les emmener à la déchetterie. Sinon, voyez la rubrique « Encombrants ».

Le non-respect de ces règles peut entraîner le non ramassage des sacs ou poubelles. Inutile de téléphoner en Mairie.

Nous vous recommandons de respecter ces quelques règles et de continuer à pratiquer le tri sélectif.

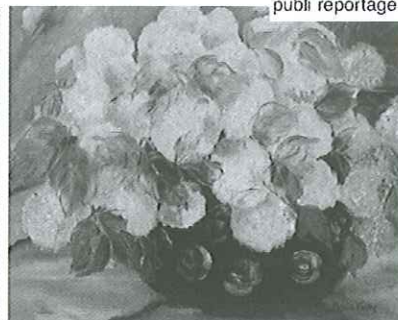
HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	15 h 00 - 18 h 00
Mardi	15 h 00 - 17 h 30
Jeudi	15 h 00 - 18 h 00
Vendredi	15 h 00 - 17 h 30

La mairie est fermée le mercredi et le samedi

Mairie de la Bouille - 1, rue de la République - 76530 La Bouille
Tél. : 02 35 18 01 48 - Fax : 02 35 18 15 38
E-mail : labouille.mairie@wanadoo.fr

Bulletin réalisé par la commission communication : Mme Pesle, M. Duquesne,
M. Gilles, M. Leborgne et M. Temperton.
Nous remercions le secrétariat de mairie pour sa collaboration.



Marie VICENS PEINTRE DES FEMMES ET DES FLEURS à LA BOUILLE, seine maritime

Une Artiste française, d'origine catalane, par son grand père, anglaise par sa maman, mais un tempérament du SUD !

Fleuriste à Fontainebleau, elle a décoré le château pour le premier salon européen, puis sa longue carrière de management dans la grande distribution, domaine de la décoration l'amènent à un chemin tout tracé. Elle décide de faire, ce qu'elle aime tant : sculpter. Elle prend donc des cours pour connaître les trois dimensions.

Simultanément, pour améliorer sa connaissance de la perfection du corps humain, elle entre à l'Ecole des arts de Rouen, pour apprendre le dessin de nu sous la coupe du célèbre Christian Sauvé, professeur depuis 30 ans et lui-

même grand artiste. Leonard de Vinci ne disait-il pas " Lorsque vous savez peindre les femmes, vous savez peindre l'univers".

A 55 Ans, Marie se présente dans de nombreux salons parisiens, jusqu'à ce que le Directeur de l'Académie Internationale des Arts de PARIS, la remarque à la galerie Thuillier à 50 m du musée Picasso, et lui propose d'exposer au **grand salon International, de l'Académie des Arts de Paris, en 2004**. Elle obtiendra la Médaille de Vermeil, catégorie huile avec sa toile " Marché aux fleurs de Nice en 1914. Prix du

jury, avec son célèbre portrait de Simone Signoret, dans Casque d'Or, au salon de Conflans Ste Honorine, qui couvre la région parisienne. Cela lui donne du courage et la conviction que tout peut arriver.

Elle décide d'ouvrir, en 2005, pour son plus grand bonheur, **son propre atelier de peinture, à la BOUILLE**, face à la Seine, elle y peint, expose et vend toute l'année.

Ses toiles sont pleines de couleurs chaudes, de sensualité, de générosité, de rigueur, d'exubérance; des peintures, indémoda-

bles ! Ses spécialités : les fleurs, les femmes et les portraits commandent.

Sa technique : le pinceau, la main, le couteau ; elle étale généreusement la peinture sur la toile, elle sculpte son sujet, façonne un pétale, écrase une feuille, considère, prend du recul, et vient appliquer un complément de couleur qui fera éclater la valeur précédente.

Elle peint inlassablement, toute la semaine, et le dimanche, les passants entrent, s'assoient ; on rit, on parle, on admire, on prend le thé, dans la jolie petite cour qu'elle a conçue pleine de

fleur. Parfois, des peintres de la Bouille, lui rendent visite ; cette communication entre peintres, est nécessaire à la création et irremplaçable ; une atmosphère de franche amitié, on retrouve l'époque de Berthe Morisot, amie et belle-sœur de Manet, capricorne comme elle, qui aimait tant rassembler ses amis et amis peintres !



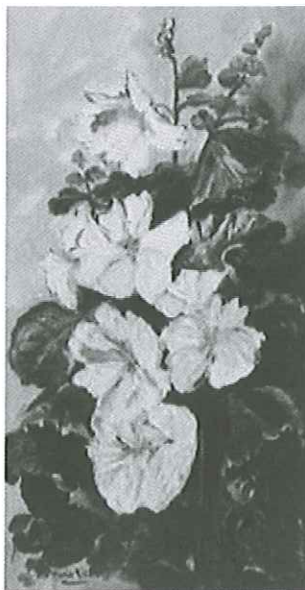
Elle prend conscience quelle doit tout laisser tomber pour vraiment se consacrer à l'art qui nourrit à présent ses jours et ses nuits. Son parcours va lui permettre de créer sur toile toutes les couleurs qu'elle a dans les yeux. Marie considère que la peinture doit appartenir

Bouille que vous pourrez la rencontrer... elle y chante !

Vous êtes invités, dès les premiers rayons de soleil, à découvrir La Bouille, merveilleux bijou de Normandie qui fera scintiller votre cœur romantique. A seulement 15 minutes de ROUEN,

niché dans une boucle de la seine : le petit Honfleur des Anglais.

Si vous ne connaissez donc pas ses nombreux peintres, ses restaurants, meilleurs les uns que les autres, ses quais fleuris, la maison d'Hector Malot, toute cette richesse, d'une vieille ville, ses rues pavées... Ne cherchez plus où aller le week-end prochain !!



L'atelier MARIE VICENS, reconnaissable : ses affiches Rétro extérieures se trouvent à côté de l'Hôtel Bellevue, face à la seine. Marie vous attend et vous remercie par avance de votre visite.

Atelier ouvert au public le dimanche toute la journée, ou sur rendez-vous au 02.35.68.00.23

www.marie-vicens.com

" Ce qu'on ne peut toujours exprimer de soi, on le sublime par la peinture... " Sigmund Freud.

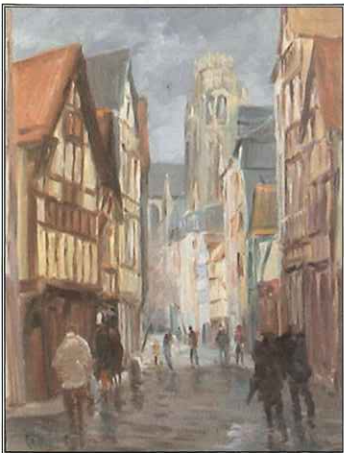
Les Gastronomes



1, Place du Bateau
76530 LA BOUILLE
☎ 02.35.18.02.07




LE TERROIR
Alimentation générale - Mme LEROY Andrée
14, place du Bateau - LA BOUILLE - Tél/fax 02 35 67 72 08



Jean QUÉMÉRÉ

Atelier d'exposition
5 quai Hector Malot
76530 LA BOUILLE
Tel : 06.85.55.58.20

Ouvert tous les week-ends
et jours fériés
et la semaine sur rendez-vous

site internet : www.quemere.net
e-mail : jean@quemere.net

**RESTAURANT
CREPERIE**

Mon Village

Ouvert 12h-15h - 19h-22h
Fermé le lundi
et samedi midi (hors-saison)
Terrasse en été

1, rue du Dr Magalon
76530 LA BOUILLE



Tél 02 35 18 17 60



**WOHLGEMUTH
S.A.**

- PEPINIERES
- JARDINERIE
- CREATEUR-CONSEIL
EN DECORATION DE JARDIN

IVILLE 27110 LE NEUBOURG
Téléphone : 32 35 05 89
R.C. Louviers 65 a 35




POINT.P

Matériaux de Construction



Protection passive incendie,
injection de laine de roche

lanos.isolation@wanadoo.fr
rn 175 - 27310 Trinité Thouberville
Tél. 02 32 57 44 66 - Fax 02 32 56 58 10



*Vente de produits fermiers
(Volailles, cidre et dérivés)
Tous les mercredis matin
au Marché de la Bouille*

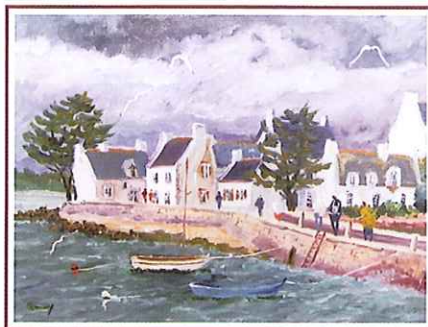
Michel Lennuyeux s.a.

DÉMOLITION INDUSTRIELLE ET URBAINE
RECYCLAGE - TERRASSEMENT



25, avenue Eugène Varlin - ZAC du Grand Launay
B.P. 112 - 76122 LE GRAND QUEVILLY
Tél. 02 35 68 14 98 - Télécopie 02 35 68 55 52
lennuyeuxsa@wanadoo.fr

Galerie du Val de Seine



Saint-Cado - BRETAGNE - 73 x 60

9, quai Hector Malot - 76530 LA BOUILLE - Tél. 02 35 19 07 30
Gérard QUESNEY, artiste peintre - Port. 06 09 81 99 44 - www.quesney.com

TRAVAUX PUBLICS



TERRASSEMENT
VOIRIE
ASSAINISSEMENT

RESEAUX DIVERS
DEMOLITION
GENIE-CIVIL FORAGE

SAHURS 02 35 34 96 84

SAS COUVERTURE
Pascal Auzanne



**COUVERTURE
ZINGUERIE
ETANCHEITE
DEMOUSSAGE**

48 rue de la Frémont la Rhelie - ST OUEN DE THOUBERVILLE
1 rue de Quincampet - LA BOUILLE - Fax 02 32 57 07 39

06 08 70 31 29